

Nous vous remercions pour votre intérêt de devenir membre de la Société Suisse de Pathologie.

Le processus d'affiliation est décrit dans l'art 20 des statuts:

Art. 20

Les demandes d'adhésion doivent être adressées par écrit au président de la Société. Toute demande d'adhésion doit être déposée au plus tard 4 semaines avant l'assemblée générale. Elles contiennent:

- une demande d'affiliation sous forme d'un billet
- un bref curriculum vitae du candidat,
- un aperçu de ses intérêts professionnels
- une liste de ses publications scientifiques
- La demande d'adhésion s'accompagne du rapport d'un membre parrainant le candidat.

L'assemblée des membres se tient l'ors du congrès annuelle ayant lieu dans la première moitié du mois de novembre de l'année en cours.

La demande d'affiliation devrait parvenir jusqu'au 30 septembre au

- président de la Société Suisse de Pathologie (cf. adresses du comité de la SSPath dans la rubrique administration)
- et une copie des du dossier au secrétaire de la SSPath pour le registre d'adresses de la société.

Le dossier peut être soumis par courrier postal ou par e-mail.

Veillez recevoir mes salutations les meilleures

Dr Pierre-André Diener
Secrétaire de la SSPath
Institut für Pathologie
Kantonsspital St. Gallen
CH-9007 St. Gallen
Tel.: 0041 (0)71 494 21 05
Fax: 0041 (0)71 494 21 05
E-mail: p.a.diener@kssg.ch